

## **La protection des données à caractère personnel : juste arbitrage entre les pouvoirs du fisc et la vie privée du contribuable**

**Auteur** : Perazzelli, Damiano

**Promoteur(s)** : Bourgeois, Marc

**Faculté** : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme** : Master en droit à finalité spécialisée en droit des affaires (aspects belges, européens et internationaux)

**Année académique** : 2020-2021

**URI/URL** : <http://hdl.handle.net/2268.2/11898>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## **Résumé TFE**

La présente contribution portera sur la question de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée dans le rapport entre l'administration fiscale et le contribuable.

Par souci de concision, cette contribution traitera essentiellement de deux thèmes spécifiques. Dans un premier temps, nous analyserons l'échange de données entre le SPF Finances et les autres administrations et la compatibilité de ceux-ci avec les dispositions protectrices de la vie privée. Ensuite, nous aborderons la problématique des procédés informatiques tels que le datamatching, le datamining et le profilage au sein d'une base de données que l'on appelle techniquement un datawarehouse.

La présente contribution se structurera donc en trois parties : la première consistera à dresser un exposé sommaire du droit de la protection des données à caractère personnel en Belgique, la seconde traitera de l'échange des données entre le SPF Finances et les autres administrations et la dernière traitera de la problématique liée aux processus de datamatching, datamining et profilage.